

**Commune de CLERMONT
HAUTE-SAVOIE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE.

Date de convocation : 15 novembre 2021/ Date d'affichage : 15 novembre 2021

Présents : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Geoffrey DUNAND, Serge PASSERAT, Philippe MONOD, Loïc TARDY, Christine DOCHE, Mourad BELMESSIKH.

Procurations : Anne Olivia CAVALARI donne pouvoir à Laury CICLET

Absent : Mr DUNAND Geoffrey quitte la séance à 18h50

Secrétaire de séance : Laury CICLET

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 juin 2021

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 septembre 2021

1/ Installation d'un abri voyageur.

La Région AURA en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires propose aux communes de financer la fourniture et la pose d'abris voyageurs.

Nous souhaitons remplacer l'abri situé place de la mairie qui devient vétuste. L'ABF a été contacté et a donné son avis sur le choix du modèle.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la pose d'un abri voyageur à l'arrêt « chef-lieu ».

Autorise Mr le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2/ Abrogation de la délibération « régie de recette » prise le 11/08/2006

Une régie de recette avait été créée afin de pouvoir procéder à l'encaissement des ventes de tickets de cantines et de photocopie en espèce.

En raison de l'inactivité de cette régie depuis plusieurs années, et suite au courrier de la trésorerie, Monsieur le maire expose la nécessité de clôturer cette régie à compter du 22 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, - APPROUVE la suppression de la régie de recettes « Cantine » à compter du 22 novembre 2021.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3/ Attribution de logement communal

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n° 38/2020 du 07 septembre 2020, portant délégation de compétences accordées au maire, en vue de prendre certaines décisions prévues par l'article susvisé, considérant qu'il est nécessaire de louer l'appartement communal situé 94 rue du centre, nouvellement aménagé. Considérant que Mademoiselle CHEISSEL Clémence est la seule, entrant dans les critères d'attribution, et à avoir déposé un dossier de candidature,

DECIDE Article 1 - Le logement est attribué à Madame CHEISSEL Clémence à compté du 22 novembre 2021.

Article 2 - Le montant du loyer mensuel est fixé à 500 euros (cinq cent euros) plus 7 euros (sept euros) de charges locatives.

Article 3 - La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune, et affichée en mairie. Une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

4/ Coût de scolarité

Mme CICLET expose que l'article L. 212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;

- que l'école de Clermont reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, et que les élèves ainsi accueillis respectent les conditions d'inscription fixées par l'article précité.

Qu'il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'école publique de la commune d'accueil ; les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

De fixer, la participation par élève aux charges de fonctionnement de l'école de Clermont à la somme de 574 euros par année scolaire.

De fixer la participation de la commune de Droisy aux charges d'encadrement pour le ramassage scolaire des élèves de maternelle à la somme de 2366,59 euros.

5/ Taxe d'aménagement.

Les articles 141 et 155 de la loi n°20201721 du 29 décembre 2020 ont introduit des modifications en matière de taxe d'aménagement.

Mr Dominique THEVENET nous expose que La commune peut si elle le souhaite instituer une taxe d'aménagement majorée sur des parcelles qui auraient demandées des investissements financiers particuliers.

La commune de Clermont n'est pas concernée et ne souhaite pas instaurer de majoration du taux de la taxe d'aménagement.

6/ Subvention association.

L'association Renaissance organisera de nouveau « la Pastorale » en décembre 2021. Pour cela elle adresse à la commune de Clermont une demande de subvention.

Le conseil municipal approuve cette demande et attribue 100€ de subvention.

L'association La Team j'adore (Bassy) qui vient en aide aux enfants atteints de maladies graves et d'accidents de la vie adresse à la mairie de Clermont une demande de subvention afin de réaliser un projet sportif : le tour de la communauté de commune Usses et Rhône en vélo à bras par Mr Julien MAGNIN.
Le conseil municipal approuve cette demande et attribue 100€ de subvention.

L'association Locomotive qui accompagne toutes les familles de l'Arc Alpin dont l'enfant est suivi par le Service d'oncologie pédiatrique du CHU Grenoble-Alpes adresse une demande de subvention.
Le conseil municipal rejette cette demande.

7/ Entretien des forêts communales – ONF.

Mme DOCHE nous informe que l'ONF nous demande de statuer sur le rythme d'attribution des coupes d'affouages pour les années à venir.
Le conseil municipal décide que la prochaine attribution aura lieu en 2024.

8/ Contrat EPF

Mr Dominique THEVENET expose les modalités du contrat avec l'EPF qui est un organisme chargé d'acquérir à l'amiable des biens immobiliers pour une commune, en vue d'une prochaine acquisition.

9/ Convention avec le CDG74 pour une mise à disposition d'une secrétaire en cas de maladie.

Mr le Maire exprime aux membres du conseil la possibilité qu'offre le CDG74 de fournir des agents administratifs en cas de besoin prévus ou imprévus.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la délibération et la convention générale de recours au service des remplacements et missions temporaires par le CDG74 d'une durée de trois ans.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Au petit communaux, des sapins semblent souffrir de maladie. Mme DOCHE Christine et Mr PASSERAT Serge vont faire le nécessaire.

2/ Plusieurs noms ont été proposés pour le nouveau lotissement. Nous reportons l'attribution au prochain conseil.

3/ 5 candidatures ont été étudiées pour le remplacement de notre agent technique communal Mr PASSERAT Morgan. La décision sera rendue à la fin du mois.

4/La CCUR souhaite créer un service de ressources humaines afin de mutualiser certaines tâches de secrétariat effectuée dans les communes adhérentes. Le conseil municipal ne pense pas recourir à ces services.

5/L'ouverture des appels d'offres pour le projet zone 30 se fera le 29 novembre.

6/Point urbanisme : DP acceptées : Mr Cretin, Mme Pognant-Gros, Mr Dunand, Mr Michel, Mme El Wakil, Mr Dalmaz

DP refusée Mr Dalmaz. Nouvelle demande en cours.

7/dispositif VOISIN VIGILENT : Mr le Maire a été contacté pour adhérer à ce dispositif. Le coût est élevé (400€ par an) et pas adapté à la commune.

Dispositif Panneau Pocket : c'est un outil d'information à la population via un smartphone. (180€ par an via la CCUR) le conseil municipal ne retient pas cette proposition.

8/ le conseil d'école a eu lieu le 19 octobre 2021. La rentrée c'est bien passé, les effectifs sont stables. Des problèmes de discipline persistent lors du temps de cantine, et particulièrement avec les élèves de maternelle.

9/ les élections présidentielles auront lieux les 10 et 24 avril 2022.

10/ Les Lutins du Chateau organisent leur traditionnel marché de Noël le samedi 4 et dimanche 5 décembre.

11/ Mme DUFOUR Laure nous informe qu'elle souhaite démissionner du CCAS pour raison d'organisation personnelle incompatible. Mr le Maire propose que Mr Robert Harris prenne sa place.

Séance levée à 20h15.

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Date de séance**22/11/2021****Nombres de délibérations****6**

VERMELLE Christian	Présent	
THEVENET Dominique	Présent	
CICLET Laury	Présente	
CAVALLARI Anne-Olivia	Absente	Donne pouvoir à Christian VERMELLE
BELMESSIKH Mourad	Présent	
DUNAND Geoffrey	Absent	A quitter la séance à 18h50
PASSERAT Serge	Présent	
MONOD Philippe	Présent	
TARDY Loïc	Présent	
DOCHE Christine	Présente	